



Bulletin d'adhésion

Saison 2024/2025

Photo

obligatoire pour  
les mineurs

Habitant une commune GPSEO / Hors GPSEO (\*):

Nom..... Prénom.....

Né(e) le ..... Sexe: H / F Nationalité.....

N°.....Rue.....

CP.....Ville.....

Téléphone Mobile.....Domicile.....Bureau.....

E.mail :

.....

Je certifie sur l'honneur que je (ou mon enfant) sais (sait) nager avec départ plongé sur au moins 50 mètres. D'autre part, j'autorise l'ASM à diffuser sur son site Internet des données me concernant (ou mon enfant), dans les conditions définies au verso.

Le            /            /

Signature :

Mineurs : partie à compléter et à signer par les parents ou tuteurs.

Je soussigné(e), Nom ..... Prénom ..... en  
ma qualité ..... autorise ..... à faire partie de  
l'ASM comme membre actif et déclare les informations ci-dessus exactes et vérifiées. Le            /            /  
Signature :

J'autorise / je n'autorise pas les membres de l'ASM aviron à transporter dans leur véhicule personnel ou ceux du Club, mon fils, ma fille lors de sa participation à une compétition d'aviron, et j'autorise les responsables de l'ASM à faire pratiquer en mon nom toute intervention chirurgicale nécessaire après avis médical en cas d'accident ou de maladie pendant les séances d'entraînement, stage ou déplacement en compétition.

Le            /            /

Signature :

## Documents à remettre lors de l'inscription

- Pour les majeurs, le certificat médical avec la mention "apte à la pratique de l'aviron en compétition" (pour une première inscription), ou l'attestation "questionnaire santé QS sport" (pour une ré-inscription).
- Pour les mineurs, le "questionnaire santé QS sport".
- Une assurance complémentaire MAIF facultative est possible au prix de 12.80€. Complétez le bordereau joint, cochez oui ou non et le remettre obligatoirement dans le dossier d'inscription.
- Cotation pour ma catégorie.....€

Chèque N°.....Espèce.....Autres CAF.....

## Stages Vacances scolaires

Afin de nous organiser, nous vous demandons de nous remettre ce document en début d'année sportive avec le bulletin d'adhésion.

Le stage de Pâques est obligatoire pour les prétendants aux championnats de France.

Le club remboursera en cas d'annulation (force majeure/nombre insuffisant de participants...).

Le règlement sera demandé avec la fiche d'inscription au stage 15 jours avant chaque stage. Une participation pourra être demandée pour les déplacements aux Championnats de France selon le lieu d'organisation et les frais afférents.

Organisation	Date	Lieu	Coût	Participera
Stage de la Toussaint	19 au 27 octobre 2024	Mantes la Jolie	20€	O/N
Stage de Noël	21 au 29 décembre 2024	Mantes la Jolie	20€	O/N
Stage d'Hiver	15 au 23 février 2025	Mantes la Jolie	20€	O/N
Stage de Pâques	5 à 7 jours durant les vacances d'avril à définir	A définir	De l'ordre de 250€ si hors Mantas	O/N

## Tenue pour la compétition

Prévoir l'achat d'une combinaison (50€) pour les compétitions aux couleurs de l'AS Mantaise : à voir avec le club

**Cotisation annuelle (tarif intra-muros GPSEO/extra-muros)  
à régler au plus tard le 15 octobre 2024**

Membres actifs : montant des cotisations, dégressif par foyer. Le tarif inclut :

- la licence à la Fédération Française d'aviron et à la ligue d'IdF
- l'adhésion à l'AS Mantaïse Omnisport
- l'assurance à la MAIF
- les droits de siège pour participer à chacune des compétitions.

**Il n'y a pas de remboursement de cotisation quel que soit le motif.**

Tranche d'âges	1 personne	2 personnes	3 personnes	Au-delà
J10-J11-J12-J13-J14	150/180€	140/170€	130/160€	120€/150€
J15-J16	190/220€	180/210€	170/200€	160€/190€
J17-J18	250/280€	240/270€	230/260€	220€/250€
SENIOR/MASTER/LOISIR	340/370€	330/360 €	320/350€	310€/340€
AVIFIT	120€ et carte 10 séances 60€			
Dirigeant/Dirigeant rameur	100€/200€	100€/200€	100€/200€	100€/200€

### Catégories

Saison 2023-2024	Catégorie	Age en 2024	Année de naissance
Jeune	J10	10 ans	2015
	J11	11 ans	2014
	J12	12 ans	2013
	J13	13 ans	2012
	J14	14 ans	2011
	Junior	J15	15 ans
J16		16 ans	2009
J17		17 ans	2008
J18		18 ans	2007
Senior	Senior -23 ans	19 à 22 ans	2006 à 2003
	Senior A	23 ans à 26 ans	À partir de 2002
Master	Master	À partir de 27 ans	A partir de 1998
Loisir	Loisir	Tout âge	Pratique découverte et initiation



## « Extrait » des conditions générales de sorties en bateau

### OBLIGATIONS GENERALES.

Respecter le planning établi. Toute dérogation doit être approuvée par un responsable de la commission sportive (André Pécaric, Vincent Bové ou Frédéric Andolfi). Inscrire la sortie sur le registre des sorties. Vérifier l'état général du matériel

La navigation de nuit est interdite

S'assurer des conditions atmosphériques en cours et à venir

### OBLIGATIONS POUR LES PRATIQUANTS TRES EXPERIMENTES.

Les pratiquants très expérimentés peuvent être autorisés par un responsable de la commission sportive à sortir sur l'eau (bassin uniquement) sans encadrement, en respectant les obligations générales et en jugeant par eux-mêmes des risques en respectant les règles liées aux conditions atmosphériques, l'état du matériel, etc.

### OBLIGATIONS POUR LES AUTRES PRATIQUANTS.

Respecter les conditions générales et s'assurer des conditions atmosphériques.

Sortir le bateau de sécurité et le remonter en fin de séance.

Ces pratiquants ne sont autorisés à sortir sur l'eau qu'aux jours et heures officiels d'ouverture.

### CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES.

Elles peuvent entraîner la suspension des sorties en particulier dans les cas suivants : brouillard, crues, froid, orage, vent.

### CHAVIRAGE.

En cas de chavirage, se hisser à califourchon sur le bateau, mettre le buste hors de l'eau, attendre du secours.

En cas d'impossibilité, se mettre en sécurité au plus vite, ne pas perdre de temps pour récupérer l'embarcation.

### MATERIEL.

Chaque pratiquant doit vérifier l'état du matériel avant d'embarquer et, en particulier :

- Présence d'une boucle à l'étrave. - Barre de pieds munie d'un lacet

de sécurité (talon - barre de pieds).

De plus, les lacets ne doivent pas être lacés serrés afin de permettre aux pieds de se dégager facilement. En cas de problème de matériel, l'inscrire sur le registre des sorties.

### SORTIES SUR LA SEINE.

Elles se font en présence d'un canot de sécurité et après accord du Président ou en cas d'absence, d'un autre responsable sportif.

### ACCIDENTS – BLESSURES.

En cas d'accident grave, prévenir immédiatement les secours et un responsable sportif.

Pour les blessures bénignes, une trousse à pharmacie est à disposition dans le bureau des entraîneurs.

### CIRCULATION SUR LE BASSIN.

Vérifier le plan de navigation affiché dans le club.

Les bateaux les moins rapides doivent s'écarter si un bateau plus rapide s'approche d'eux.